

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions administratives

Questions financières

RAPPORT FINANCIER POUR 2011

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent rapport apporte des informations sur le programme de travail chiffré (PTC) pour 2011, ainsi que sur les dépenses effectivement encourues (Annexe 1) et sur l'état des contributions des Parties (Annexe 2 à 5). Il fournit également un aperçu de l'état des ressources du fonds d'affectation spéciale de la CITES et leur utilisation au 31 décembre 2011 (Annexe 6).

Programme de travail chiffré

3. Lors de la 61^e réunion du Comité permanent (Genève, août 2011), le sous-comité des finances et du budget a mis l'accent sur le fait que les difficultés issues des fluctuations monétaires qui pourraient entraîner des retraits extraordinaires de la réserve du fonds d'affectation spéciale d'environ 5 à 10% du programme de travail chiffré pour 2011. Pour 2011, les dépenses totales du fonds d'affectation spéciale, y compris les coûts d'appui aux programmes s'élèvent à 5,51 millions USD, soit 4.38 % au-delà du budget de 5,28 millions USD.
4. Il convient de noter que les coûts en personnel ont été de 489 000 USD, dépassant les sommes inscrites au budget pour la période. Le Secrétariat a pris des mesures destinées à limiter ces dépassements en économisant sur d'autres postes. Les dépassements ont ainsi été compensés par des économies d'environ 250 000 USD réalisées sur les activités de programmes du Secrétariat et frais d'exploitation et de fonctionnement, comme les fournitures de bureau, matériels, voyages, publications, communication et réceptions.
5. Qui plus est, des fonds extérieurs reçus de divers donateurs, plus particulièrement la Commission européenne, ont facilité la mise en oeuvre de diverses activités précisées dans le PTC sans avoir à recourir aux ressources du fonds d'affectation spéciale. Il conviendrait donc de noter que le Secrétariat a dû compter sur les fonds extérieurs pour la majeure partie de ses activités liées au renforcement des capacités, application des textes, législation, appui scientifique et coopération avec les autres organisations. Les sources des fonds extérieurs sont désignées dans l'Annexe 1 avec les chiffres alloués à chaque activité.
6. Outre la Commission européenne, les principaux donateurs ayant soutenu les activités de la CITES sont la France, l'Allemagne, Hong Kong (Chine), le Japon, les Pays Bas, la Norvège, le Royaume Uni et les États-Unis. Avec la Commission européenne, ces pays continuent de fournir le financement du programme de travail du Secrétariat, plus particulièrement le renforcement des capacités, l'appui scientifique, la législation nationale, l'appui à la mise en oeuvre, la gestion des connaissances, le programme MIKE et, plus récemment, le fonds pour l'éléphant d'Afrique.
7. En outre, la participation du Secrétariat à des ateliers, réunions ou événements a parfois été financée par le gouvernement ou l'organisation hôte, notamment l'Organisation internationale des bois tropicaux, la

Commission européenne, l'Organisation du traité de coopération amazonienne et l'Université de Finlande orientale.

8. Les dépenses encourues pour chacune des activités financées par des fonds extérieurs figurent également à l'Annexe 1. Le solde inutilisé de chacune de ces activités a été reporté sur la même activité ou sur une activité analogue dans le PTC pour 2012.

Contributions acquittées et non acquittées au fonds d'affectation spéciale de la CITES

9. L'Annexe 2 donne l'état des contributions en date du 31 décembre 2011. L'Annexe 3 présente le résumé des contributions acquittées en 2011, qui s'élèvent à 5 220,373 USD dont 4,440,618 USD pour l'« année en cours » (2011), 192,850 USD pour les années précédentes et 586,905 USD pour les années à venir. Ces montants pour 2011 représentent un taux de paiement de 86.05 % du total des contributions estimées pour 2011. Le pourcentage de paiement pour 2011 est inférieur à celui des années précédentes en raison du non acquittement des contributions de trois Parties, à savoir la Grèce, l'Italie et le Mexique dont les contributions représentent au total 6% des contributions estimées. Le Secrétariat poursuit ses efforts et tente de récupérer les contributions de ces trois parties.
10. Le Secrétariat adresse des rappels aux Parties en retard pour leurs contributions et une copie de ces rappels est envoyée à leurs missions permanentes à Genève. Les représentants régionaux du Comité permanent ont également été contactés pour leur demander de suivre la question des arriérés avec les Parties.
11. L'Annexe 4 présente l'état des contributions non acquittées au 31 décembre 2011. Il convient de noter que certaines Parties en retard de leurs contributions pendant plusieurs années ont envoyé des paiements et continuent de le faire jusqu'à finalement être à jour de leurs contributions. Il s'agit du Salvador, de la République islamique d'Iran, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay, du Suriname et de l'Ouzbékistan. Le tableau actualisé des contributions non acquittées de 2011 et des années précédentes figure à l'Annexe 5.

Disponibilité et utilisation des ressources

12. L'Annexe 6 (uniquement en anglais) présente un aperçu des flux et de l'utilisation du fonds d'affectation spéciale de la CITES pour l'exercice biennal 2010-2011. Le solde des réserves du fonds d'affectation spéciale de la CITES au date du 31 décembre 2011 est de 2 298 264 USD, dont 700 000 USD représentent la réserve de trésorerie garantissant la liquidité du fonds.

Recommandation

13. Le Secrétariat demande au Comité permanent de prendre acte et d'accepter le présent rapport sur le programme de travail chiffré pour 2011.